

**2012/4975 - Attribution d'une subvention de 5 500 euros à l'Association "La Jardinière" pour l'étude de faisabilité du projet de "coopérative filière intégrée" sur le secteur de l'alimentation biologique** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 12/11/2012, p. 2656)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Avis favorable pour tous ces dossiers destinés à soutenir des associations qui œuvrent pour le développement et l'accompagnement de projets d'économie sociale et solidaire et de consommation responsables.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)